DLP 11-6-79101191

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

N° 141 - 10 MAI 1979

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE des STATIONS d'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDÈCHE, DROME, ISÈRE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

ABONNEMENT ANNUEL: 60 F

55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3
Tél. (78) 62.20.30 (Postes 426 et 427) *Répondeur (78) 60.17.74*

C.C.P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

V I G N E

CONCOURS de DETECTION des maladies de la vigne.

Comme chaque année, nous organisons entre nos abonnés, comme entre toutes personnes qui en auront connaissance un concours de détection des maladies de la vigne (mildiou, black-rot, brenner, botrytis).

Les échantillons de feuilles malades seront envoyés par les concurrents à l'adresse de la station.

Devront être précisés :

- *Nom, prénom, adresse postale complète de la personne ayant recueilli l'échantillon.*
- *Commune et lieu dit de cette récolte.*
- *Date de cette récolte.*
- *Caractères agronomiques du lieu : altitude, exposition, degré d'humidité du sol.*

Seront récompensés par un abonnement gratuit au Bulletin "Avertissements Agricoles" pour l'année 1980 :

Le premier envoi de chaque commune en zone d'appellation (AOCou VDQS).

Les trois premiers envois en provenance de communes différentes pour chaque région de notre nomenclature chiffrée.

MILDIOU - BLACK-ROT - BRENNER - En raison du retard de plus en plus important de la végétation par rapport à l'évolution des maladies, les traitements préventifs contre ces maladies, dans les seules situations où apparaissent habituellement leurs premiers foyers, déjà en place dans le sud de la région, seront étendus aux autres zones au fur et à mesure de l'apparition de la 3ème feuille.

L'extention à l'ensemble des vignes de la région sera conseillée à une date ultérieure qui sera fonction de nos observations et des indications fournies par le concours de détection.

OIDIUM - La protection des cèpages sensibles devra être mise en place dans les mêmes conditions.

TORDEUSES de la GRAPPE - Les premières captures de papillons ont été obtenues depuis quelques jours dans le sud de la région jusqu'à Tain l'Hermitage, mais l'activité sexuelle de ces insectes n'a pu débuter qu'avec le réchauffement du 8, de sorte que le premier traitement dans ces régions (124-131-132-133-134-142-143-145-147-151 et 152) n'est pas nécessaire avant le 20 mai, même en application préventive.

PYRALE - Dans les seules parcelles infestées l'an dernier notamment en Beaujolais un traitement spécifique devra être envisagé d'urgence. On doit toutefois considérer que le traitement d'hiver à l'arsénite de soude limite déjà très largement les populations de la pyrale et peut dispenser d'un traitement de printemps.

REMARQUES sur les PESTICIDES conseillés :

= contre le mildiou : les produits à base de METALAXYL (Acylon) et d'EFOSITE (Mikal) tirent essentiellement leur valeur de leur action curative et systémique. On les réserve de ce fait pour les traitements plus tardifs, consécutifs à une contamination, mais leur persistance assez prolongée dans les tissus (systémie) leur confère une action préventive contre les premières au moins des contaminations ultérieures.

= contre la pyrale : les PYRETHRINOIDES (Decis, Perthrine, Sumicidin) ont une bonne efficacité même à un stade assez avancé du développement des chenilles. Mais leur extrême nocivité sur les insectes utiles doit inciter à ne pas en multiplier les applications, en choisissant pour le traitement suivant (1ère génération des vers de la grappe) un autre type de matière active.

A R B R E S   F R U I T I E R S

TAVELURES sur pommier et poirier - Les premières taches apparaissent progressivement dans diverses zones de la région; mais les contaminations primaires sont loin d'être terminées, de sorte que la protection devra être maintenue en toutes régions.

sur pêcher : dans les vergers fréquemment contaminés, le premier traitement se situe en principe à la chute de la collerette, ou du moins d'urgence là où ce stade est déjà dépassé. Cette application sera renouvelée de 20 à 25 jours plus tard.

ANTHRACNOSE et GNOMONIA sur cerisier - Les conditions climatiques ont été jusqu'ici peu favorables à l'évolution de ces maladies, de sorte qu'aucune application spécifique ne s'impose pour l'instant.

BACTERIOSE du NOYER - La protection sera maintenue par renouvellement du premier traitement à la chute des chatons, stade particulièrement vulnérable.

TORDEUSE ORIENTALE du PECHER - La situation est en tous points comparable à celle des tordeuses de la grappe (voir plus haut) et aucun traitement ne s'impose jusqu'au moins le 20 mai.

ANARSIA en pépinières - Avec le réchauffement, le renouvellement peut être nécessaire en situation précoces et l'application d'un premier traitement s'impose dans les zones tardives dans la mesure où cette espèce y existe.

PUCERONS - de diverses espèces sur toutes essences - Les populations sont encore faibles mais elle peuvent augmenter très rapidement si la température demeure élevée. En cas de plus forte pullulation, utiliser de préférence un des produits : BROMOPHOS (Rhodianex ou une des formules Nexion) DECAMETHRINE (Décis) DIALIPHOS (Torak) DIETHION (Rhodocide) ENSOSULFAN (nombreuses spécialités) ETHIOPHENCARBE (Croneton) FENVALERATE (Sumicidin) PHOSALONE (Azophène, Zolone) PRIMICARBE (Pirimor). Sur pommiers en fleurs, ne pas utiliser les Pyréthrinoïdes (Décis-Sumicidin), ni l'Ethiophencarbe.

ACARIENS - Les populations sont en augmentation sur certains vergers et des infestations importantes de l'acarien de l'aubépine ont été observées sur pommier.

Si un traitement s'avère nécessaire sur des arbres encore en fleurs, on utilisera un acaricide non nocif pour les abeilles : AMITRAZE (Maïtac, Tudy) BINAPACRYL (Ambox 50) BROMOPROPYLATE (Néoron) DIETHION (Rhodocide) ou TETRASUL (Animert V 101)

THRIPS sur PECHER - Dans les vergers où ce ravageur a déjà été observé intervenir en cas de nécessité avec un produit à base de BROMOPHOS (Nexion)

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription Phytosanitaire"Rhône Alpes"

R. GIREAU

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes -le Directeur-Gérant : P. JOURNET.
Inscription à la C.P.P.A.P. N° 477 AD